

Entreprises : zoom sur le dispositif de prévention des difficultés

Toute entreprise connaît des épisodes de difficultés au cours de son cycle de vie. L'année 2020, exceptionnellement éprouvante, a exacerbé les problématiques en générant de nouvelles épreuves dans un grand nombre de secteurs économiques.

Dans un objectif de soutien constant aux entreprises, la CCI Puy-de-Dôme, pilote de l'opération pour Auvergne-Rhône-Alpes, a mis en place un nouveau dispositif de prévention des difficultés. Organisé en 3 axes complémentaires, il permet aux entreprises d'évaluer leur situation et d'identifier les moyens d'agir grâce à une information pertinente et à l'intervention d'interlocuteurs appropriés.

Anticiper est le maître mot. Anticiper, c'est prendre les mesures adéquates au plus tôt afin que la pérennité de son entreprise ne soit pas compromise. La période actuelle accentue les risques ; anticiper, c'est se préparer aux mois qui arrivent, c'est assurer l'avenir !

AXE 1 | Je m'évalue

Destiné aux dirigeants d'entreprises de moins de 20 salariés, l'autodiagnostic en ligne « Comment va ma boîte ? » permet de détecter le plus rapidement possible la source des difficultés.



Autodiagnostic en ligne « Comment va ma boîte ? » : <http://commentvamaboite.puy-de-dome.cci.fr>

L'évaluation se fait au travers de questions qualitatives (sans données chiffrées) sur 4 thématiques : la situation financière de l'entreprise, l'action commerciale et digitale existante, l'état des relations clients/fournisseurs, la situation administrative et comptable. Une note par thématique ainsi qu'une note globale permettent rapidement de déterminer si oui ou non l'entreprise est en souffrance. « L'autodiagnostic peut aussi amener de bonnes nouvelles et permettre au chef d'entreprise de continuer à se projeter » souligne Martine Messéant, Responsable du Pôle Développement Territorial à la CCI Puy-de-Dôme.

Si l'outil permet d'obtenir en ligne son résultat, anonymement et rapidement, il est toutefois fortement conseillé de demander l'envoi par mail de la synthèse de l'autodiagnostic. Etape préalable

à tout accompagnement, celle-ci servira en effet de base pour tout échange ultérieur et aiguillage vers les dispositifs appropriés.

AXE 2 | Je m'informe

Quels indicateurs surveiller ? Comment interpréter les chiffres et les signes avant-coureurs ? Comment échelonner ses dettes, gérer son personnel, être pris en charge psychologiquement ? Comprendre les différences entre les différents types de procédures collectives ou amiables ?... Le guide pratique « La prévention des difficultés des entreprises - Comment les anticiper ? Les gérer et rebondir » est un condensé de conseils qui vous permettra de mieux appréhender ces démarches. Il est possible de le recevoir par email.

Un conseiller CCI dédié est également disponible pour orienter chaque entreprise en fonction de

sa situation. Il saura les guider vers les interlocuteurs avisés et les acteurs qui ont mis en place les outils nécessaires à la gestion des difficultés. Ils sont nombreux à être à l'écoute.

AXE 3 | Je m'entoure

Annuaire des contacts utiles du Puy-de-Dôme, aide psychologique pour les entrepreneurs et numéro vert, rendez-vous avec experts-comptables et chefs d'entreprises de la Cellule d'Information et de Prévention des difficultés (CIP), ... autant de possibilités proposées par la CCI Puy-de-Dôme et relayées par des conseillers soucieux d'orienter vers les bonnes personnes. Ne restez pas seuls !

Contact : Pascal Reynaud
T. 04 73 43 43 43
prevention@puy-de-dome.cci.fr
www.puy-de-dome.cci.fr

VOS ÉLUS EN ACTION



Emilie Creuzieux
Présidente du CIP et de la Commission "International" de la CCI

La crise sanitaire que nous vivons nous oblige à nous adapter constamment, ce qui implique souplesse et réactivité. Cette disposition à réagir vite n'est pas aisée actuellement pour les chefs d'entreprise. La CCI Puy-de-Dôme connaît parfaitement les acteurs de son territoire et, grâce à la vision globale dont elle dispose, sait orienter vers les bons organismes. Aujourd'hui, je dirais que les aides sont nombreuses et l'on peut se sentir désorienté par la multitude d'informations qui est donnée. La Chambre est là pour aiguiller, orienter, conseiller. Le dispositif de Prévention des difficultés des entreprises est un grand pas dans l'accompagnement des difficultés mais j'ajouterais qu'il est indispensable de sortir de l'anonymat pour être aidé. Il est primordial d'aller plus finement chercher des solutions et de comprendre la situation de l'entreprise. Le chef d'entreprise ne doit pas rester seul.



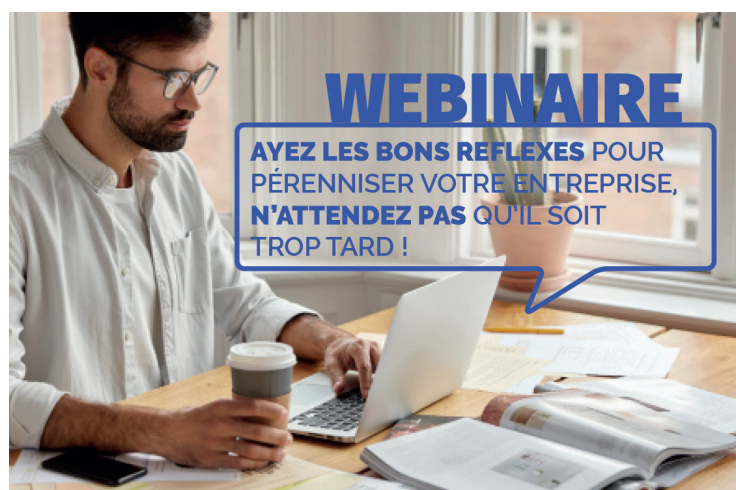
La CCI sera plus que jamais à vos côtés cette année !

Mettons l'intelligence collective au service de nos ambitions économiques pour 2021 ! Bonne année à toutes et à tous !

Nous allons donc poursuivre tous ensemble avec énergie et engagement les chantiers de la relance en redoublant d'implication pour soutenir les indépendants, commerçants, industriels, TPE, PME. Des secteurs professionnels vont rester durablement fermés et sont confrontés à de réelles difficultés. Alors que le Gouvernement a désigné le 18 décembre 2020, le réseau des CCI comme interlocuteur de premier niveau auprès de ces filières, votre CCI a initié début décembre la mobilisation d'un dispositif d'accompagnement et de travail en particulier avec les Parlementaires, les représentants des EPCI, la Métropole, le Département et les organisations patronales en lien avec la Préfecture. Les prochains mois s'annoncent décisifs pour construire durablement l'avenir !

Claude Barbin, Président de la CCI Puy-de-Dôme Clermont Auvergne Métropole

La CCI signera d'ailleurs prochainement une convention avec la Direction Départementales des Finances Publiques du Puy-de-Dôme avec, en particulier, une coopération renforcée sur la connaissance et l'orientation des chefs d'entreprise en matière de dispositifs de prévention et d'aide, en cas de difficultés.



WEBINAIRE ■ RENDEZ-VOUS CE SOIR A 18 HEURES !

Ayez les bons réflexes pour pérenniser votre entreprise, n'attendez pas qu'il soit trop tard !

La CCI Puy-de-Dôme vous invite à vous connecter mardi 12 janvier prochain de 18h à 19h pour un Webinaire consacré à la prévention des difficultés des entreprises.

Identifier les signes avant-coureurs, bien les analyser, ne pas rester seul et affronter la réalité au plus tôt pour augmenter ses chances de rebond... autant de sujets qui seront abordés par nos intervenants.

De nombreux dispositifs existent et peuvent être mobilisés.

Comment l'expert-comptable peut-il aider à interpréter les signes avant-coureurs ? Quels outils existe-t-il pour évaluer sa situation ? Comment mobiliser les dispositifs mis en place par le Centre d'Information sur la Prévention des difficultés des entreprises, par le Comité Départemental d'Examen des problèmes de Financement des entreprises ou la Direccte en matière de médiation ? En quoi consiste la

procédure amiable du mandat ad hoc et le rôle de l'administrateur judiciaire dans la prévention des difficultés ?

Ils répondront à vos questions via le Chat : François Verdier - Commissaire aux comptes ; Gregory Wautot - Administrateur Judiciaire ; Roger Trussardi - Direccte et Martine Messéant - CCI Puy-de-Dôme.

Renseignements :
julie.cardoso@puy-de-dome.cci.fr